BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : Mercredi 25 mai 2022	
INTITULE DE L'ACTION : Voisins en fêtes 2022			
DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Structures gonflables pour petits	1051.20		
Structures gonflables pour grands	736.80		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		*(à préciser)*	
		CS Nautilus mise à dispo animateurs	400€
		CS Nautilus	288€
		LMH	500
Assurance			
Tracts, affiches			
Cs Nautilus			
		Aide demandée au PIC	**1000€**
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
Animateur Contrat CEE 5X80€	400		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2188	**TOTAL**	2188

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.